



Rapport de suivi des indicateurs HVC

Unités Forestières d'Aménagement

N° 10 030 - 10 031 - 10 039 - 10 041 - 10 042 - 10 044 - 10 047b

Société PALLISCO – Cameroun

Année 2024

Février 2025

SOMMAIRE

Introduction	3
1. Evaluation des indicateurs de suivi des HVC de type 1	3
1.1. Indicateurs relatifs à la flore	3
Indicateur 1.1 : Taux de remplacement des arbres exploités des essences indicatrices....	3
Indicateur 1.2 : Taux de semenciers d'espèces HVC de type 1 épargnées par l'exploitation	4
Indicateur 1.3 : Taux annuel de prélèvement des espèces HVC de type 1	6
1.2. Indicateurs relatifs à la faune	8
Indicateur 1.4 : Abondance relative ou absolue de la grande faune mammalienne.....	8
Indicateur 1.5 : Taux d'habitats d'intérêt faunique protégés de l'exploitation	10
Indicateur 1.6 : Quantité de gibier constatée aux barrières.....	10
Indicateur 1.7 : Nombre moyen de spécimens d'espèces protégées de classe A relevées aux barrières de surveillance	11
Indicateur 1.8 : Taux d'infractions observées au niveau des véhicules au sein des concessions	12
Indicateur 1.9 : Nombre d'actes de sensibilisation sur la problématique faune.....	13
Indicateur 1.10 : Proportion du personnel de la société sensibilisé sur la problématique faune	15
Indicateur 1.11 : Taux de réalisation des contrôles mobiles d'activités illégales	16
Indicateur 1.12 : Sanction d'employé pour infraction relevée aux barrières fixes de surveillance	16
Indicateur 1.13 : Taux de pièges détruits par km parcouru par l'équipe de surveillance pédestre	17
Indicateur 1.14 : Quantité moyenne de chair animale achetée par employé à l'économat	17
2. Evaluation des indicateurs de suivi des HVC de type 3	18
Indicateur 3.1 : Dégradation des habitats rares par l'exploitation	18
Indicateur 3.2 : Dégradation des habitats rares par les communautés locales.....	18
3. Evaluation des indicateurs de suivi des HVC de type 4	19
Indicateur 4.1 : Effort relatif fourni par l'équipe de suivi-évaluation pour le contrôle des inventaires d'exploitation	19
Indicateur 4.2 : Effort relatif développé par l'équipe de suivi-évaluation pour le contrôle de l'exploitation proprement dite	20
Indicateur 4.3 : Effort relatif développé par l'équipe de suivi-évaluation pour le contrôle des opérations post-exploitation.....	21
Indicateur 4.4 : Taux de respect des consignes d'exploitation à faible impact.....	22
Indicateur 4.5 : Nombre d'infractions à la mise en défens des fortes pentes	23
Indicateur 4.6 : Nombre d'infractions à la protection des bords des points d'eau	23
Indicateur 4.7 : Superficie Aires-échantillons représentatif recensée et protégée lors de la mise en œuvre des activités d'exploitation	24

Indicateur 4.8 : Proportion du personnel des chantiers d'exploitation formé/recyclé aux techniques EFIR.....	25
4. Evaluation des indicateurs de suivi des HVC de type 5	26
Indicateur 5.1 : Taux de préservation des espèces ligneuses multi-ressources conservées au profit des populations riveraines.....	26
5. Evaluation des indicateurs de suivi des HVC de type 6	27
Indicateur 6.1 : Taux de réalisation des concertations villageoises	27
Indicateur 6.2 : Taux de préservation des sites d'usage des populations riveraines	27
Indicateur 6.3 : Taux de préservation des parcelles agricoles	28

Introduction

Depuis son engagement à gérer de manière responsable les ressources naturelles des forêts qui lui ont été attribuées ainsi que celles de ses partenaires dont elle est la seule gestionnaire, la société PALLISCO a définitivement intégré le concept de "Haute Valeur pour la Conservation" (HVC) dans son système de gestion.

En effet, à partir de l'identification des HVC présentes dans ses concessions et la définition d'indicateurs de suivi de leur gestion, une évaluation annuelle est présentée pour permettre de juger de la pertinence de la gestion opérée et d'évaluer l'état des ressources HVC.

L'objet de ce document est de présenter et analyser les résultats des indicateurs de suivi des HVC pour l'année 2024, dans les concessions gérées par PALLISCO (UFA en propre : 10 030, 10 031, 10 047b et UFA en partenariat : LFM 10 039 et SODETRAN-CAM 10 041, 10 042, 10 044). Les données présentées sont basées sur la version 5.0 du protocole de surveillance des indicateurs de suivi HVC élaborée en avril 2017 et révisé en avril 2023.

Une synthèse de l'évolution des différents indicateurs entre 2016 et 2024 est également présentée à la fin du document.

1. Evaluation des indicateurs de suivi des HVC de type 1

1.1. Indicateurs relatifs à la flore

Indicateur 1.1 : Taux de remplacement des arbres exploités des essences indicatrices

- Evaluation des actions et de l'indicateur

En 2024, 7.167 arbres appartenant à huit (08) des espèces indicatrices (assamela, ayous, fraké, iroko, kosipo, sipo, tali et tiama) ont été exploités et en retour, un total de 10.862 plants (provenant des deux pépinières, Makalaya et Mindourou) de ces mêmes espèces a été introduit en milieu forestier (parcelles d'enrichissement en zone forestière dégradée, parcs forêt et trouées d'abattage). Pour l'ensemble des espèces sensibles ayant un problème de régénération, ce taux de remplacement est de 151,56 % bien au-delà du seuil de 100% fixé.

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Suivi des arbres exploités (CE)	Mensuelle	151,56 % > 100% (seuil)
Suivi des plants reboisés (CVRR)	Toute l'année	
Compilation des données et production des rapports annuels (CE-CVRR)	Annuelle	

- Description/Observations/Orientations

Le **Tableau 1** présente le détail des effectifs de plants introduits et tiges exploitées pour chacune des essences concernées.

Tableau 1 : Nombre de plants introduits et nombre de tiges exploitées

Essences	Exploités (B)	Plantés (A)	Indicateur 1.1 (A/B en %)
Assaméla	47	2 370	5043
Ayous	740	405	55
Fraké	1552	4 852	313
Iroko	62	1 180	1903
Kosipo	540	1	0
Sipo	132	825	625
Tali	4037	1 027	25
Tiama	57	202	354
Total	7167	10 862	151,56

Toutes les 8 espèces ont fait l'objet d'une exploitation forestière en 2024. Le kosipo est la seule essence ayant un taux de remplacement nul (0%). Quant à l'ayous et le tali, nous avons enregistré des faibles taux de remplacement respectifs de 55% et 25%. La non fructification du kosipo et la faible fructification de l'ayous et du tali enregistrée cette année encore sont les deux facteurs à l'origine de la faible production des plants de ces 3 essences en pépinière, et donc du faible taux de remplacement. Le **kosipo** a été semé en avril 2024, cependant, lors des périodes de plantation, les plants n'avaient pas encore atteint la hauteur requise. Les essais de marcottage et de bouturage du kosipo entamés en 2024 sont toujours en cours. Concernant l'**ayous**, les années de fructification sont souvent très espacées (tous les 4 à 7 ans environ), en raison de la faible fréquence de production et des attaques parasitaires qui affectent fréquemment les fruits immatures. Pour le **tali**, un problème de disponibilité des graines a été rencontré en 2023. Les stocks disponibles provenaient d'anciennes récoltes, et malgré une levée de dormance, les taux de germination obtenus sont restés faibles.

De plus, nous enregistrons déjà la très faible quantité de plants Méliacées (tiama, kosipo et sipo) de certaines de ces essences en pépinière, mettant déjà en péril les objectifs pour 2025. En dépit de ces contraintes, les équipes devront continuer à faire de leur mieux pour approvisionner la pépinière en semences de ces essences de façon à atteindre les objectifs les prochaines années.

Le **Tableau 2** présente le taux de remplacement des arbres exploités de chacune des espèces indicatrices au cours des 8 dernières années. La dynamique de reboisement a connu un ralentissement entre 2017 et 2021. Elle s'est accrue à partir de 2022 dans le cadre de la mise en œuvre du projet UFA-Reforest.

Tableau 2 : Suivi des taux de remplacement des espèces indicatrices

Essence	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Assamela	612,1%	1 067,5%	2433,7%	3622%	694%	364,7%	380,9%	1342%	14361%	5043%
Ayous	13,1%	73,2%	22,7%	18%	3%	32,8%	10,9%	14%	247%	55%
Fraké	15694,4%	2 684%	3829,8%	24825%	671%	491,9%	486,8%	1151%	355%	313%
Iroko	2001,6%	1 028,6%	872,4%	673%	881%	872,2%	343,1%	1011%	632%	1903%
Kosipo	0%	0%	9,5%	0%	0%	0,0%	0,0%	0%	0%	0%
Sipo	0%	0%	34%	22%	0%	407,6%	107,6%	78%	54%	625%
Tali	23,5%	4,8 %	21,9%	24%	25%	17,9%	19,7%	35%	5%	25%
Tiama			484%	385%	817%	576,9%	123,6%	40%	135%	354%
Taux annuel	182,1%	214,3 %	134,9	119,2%	87,9%	77,1%	65,5%	138,38%	158,81%	151,56%

• **Recommandation 1.1**

En 2025, des efforts de plantation devront être fournis pour le kosipo, le tali et l'ayous. Le volet recherche et développement forêt devra veiller à s'approvisionner davantage en semences de ces essences et à réaliser plus de bouturage afin d'atteindre les objectifs.

Indicateur 1.2 : Taux de semenciers d'espèces HVC de type 1 épargnés par l'exploitation

- Evaluation des actions et de l'indicateur

Vingt-une (21) espèces ont été identifiées comme HVC 1. Le taux de semenciers (pieds fructifiant régulièrement) épargnés par l'exploitation au cours de l'année 2024, pour l'ensemble des essences indicatrices exploitées par la société est de 59,91%, valeur excédant le seuil fixé de 20%.

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Rapport d'inventaires (CE)	Année précédente	59,91 % > 20% (seuil)
Rapport activités exploitation (CE)	Mensuelle	
Rapport d'exploitation et de suivi-évaluation (CE)	Annuelle	

- Description/Observations/Orientations

Tableau 3 : Evaluation du taux de préservation des semenciers

Essence	Pieds inventoriés	Pieds abattus	DME	DFR	Nbre Pieds préservés	Taux de semenciers épargnés (%)
Abalé	774	0	50		774	100,00%
Acajou/Ngollon	58	11	80	60	47	81,03%
Assamela	128	47	90		81	63,28%
Ayous	1056	740	80	90	316	29,92%
Bossé C	138	108	80		30	21,74%
Eyong	106	40	50	45	66	62,26%
Fraké	2348	1552	60	40	796	33,90%
Iatandza	374	177	50		197	52,67%
Ilomba	736	13	60	45	723	98,23%
Iroko	74	33	100	55	41	55,41%
Kosipo	763	540	80	85	223	29,23%
Lati/Edjil	698	0	50		698	100,00%
Mambodé/Amouk	500	0	50		500	100,00%
Moabi	190	89	100	70	101	53,16%
Niové	76	3	50	35	73	96,05%
Okan/Adoum	1402	74	60		1 328	94,72%
Pao rosa	62	27	50	40	35	56,45%
Sipo	162	132	80	85	30	18,52%
Tali	7858	4037	50	40	3 821	48,63%
Tiama	82	57	80	85	25	30,49%
Wamba GF	592	335	50		257	43,41%
Total	18177	8015			10 162	55,91%

Le taux réel de préservation de l'ensemble des semenciers est supérieur au taux de 55,91% obtenu. En effet, à l'exception de l'ayous, l'eyong, le kosipo, le sipo et le tiama pour lesquels les DFR ≈ DME, les autres essences affichent des DFR inférieurs au DME, traduisant l'existence de nombreux semenciers non pris en compte dans la présente estimation car non inventoriés. Rappelons que le maintien d'une fraction des semenciers inventoriés a pour but d'assurer la production de graines viables favorisant la régénération naturelle des essences menacées.

Sur l'ensemble de la période allant de 2009 à 2024, l'entreprise a contribué à préserver une importante fraction de semenciers, le minimum étant de 24,5% en 2008 et le maximum enregistré en 2012, avec plus de 64% des semenciers d'espèces indicatrices préservés.

Tableau 4 : Suivi des taux annuels de préservation des semenciers 2009-2024

Seuil	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2023	2024
20%	35,1%	39,4%	57,1%	64,1%	43,1%	41,9%	27,2%	60,3%	47,0%	52,2%	54,9%	42,4%	44,5%	55,36%	55,91%

- **Recommandations 1.2**

Maintenir à un seuil élevé le taux de préservation des semenciers, tout en continuant d'appliquer les méthodes d'exploitation à impacts réduits.

Indicateur 1.3 : Taux annuel de prélèvement des espèces HVC de type 1

- Evaluation des actions et de l'indicateur

Vingt-une (21) espèces ont été identifiées HVC 1 (Cf. étude analyse des populations : seuil par essence). Le taux annuel de prélèvement des espèces HVC 1 au cours de l'année 2024, pour l'ensemble des essences indicatrices exploitées par la société est de 44 %.

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Rapport d'inventaires (CE)	Année précédente	Cf. seuil pour chaque essence
Rapport activités exploitation (CE)	Mensuelle	
Rapport d'exploitation et de suivi-évaluation (CE)	Annuelle	

Il est à noter que le taux de prélèvement doit pouvoir être inférieur ou égal à la valeur spécifique fixée dans le **Tableau 5** ci-dessous, toutes qualités de tiges confondues. Il a été déterminé à l'échelle de la concession, et donc pour l'ensemble des assiettes de coupe. Il peut arriver que ce taux soit dépassé certaines années pour répondre à des exigences économiques, mais au terme de 10 années de gestion consécutive, une réévaluation du niveau de prélèvement sera effectuée pour s'assurer du respect du seuil fixé et d'envisager des mesures de gestion appropriées. Toutefois, au terme de la rotation, la valeur moyenne pour l'ensemble des assiettes de coupe ne doit pas dépasser le seuil fixé.

Le **Tableau 6** donne une idée de l'évolution de ces taux sur les sept dernières années, et montre les essences pour lesquelles une attention est nécessaire au cours des prochaines années : ayous, kosipo, sipo et le tiama.

- Description/Observations/Orientations

Tableau 5 : Evaluation du taux de prélèvement par espèce indicatrice

Essence	Pieds inventoriés	Pieds abattus	Nb préservés	Taux de prélèvement (%)	Seuil coef. prélèvement / essence
Abalé	774	0	774	0%	95%
Acajou/Ngollon	58	11	47	19%	90%
Assamela	128	47	81	37%	/
Ayous	1056	740	316	70%	70%
Bossé C	138	108	30	78%	/
Eyong	106	40	66	38%	75%
Fraké	2348	1552	796	66%	/
Iatandza	374	177	197	47%	70%
Ilomba	736	13	723	2%	70%
Iroko	74	33	41	45%	/
Kosipo	763	540	223	71%	60%
Lati/Edjil	698	0	698	0%	65%
Mambodé/Amouk	500	0	500	0%	70%
Moabi	190	89	101	47%	75%
Niové	76	3	73	4%	90%
Okan/Adoum	1402	74	1328	5%	75%
Pao rosa	62	27	35	44%	70%
Sipo	162	132	30	81%	60%
Tali	7858	4037	3821	51%	75%
Tiama	82	57	25	70%	60%
Wamba GF	592	335	257	57%	75%
Total	18177	8015	10162	44%	

Tableau 6 : Suivi des taux annuels prélèvement des essences sur la période de 8 ans (2017 à 2024)

Essence	Seuil coef. prélèv. /ess.	Taux de prélèv. (%) 2017	Taux de prélèv. (%) 2018	Taux de prélèv. (%) 2019	Taux de prélèv. (%) 2020	Taux de prélèv. (%) 2021	Taux de prélèv. (%) 2022	Taux de prélèv. (%) 2023	Taux de prélèv. (%) 2024	Taux de prélèv. (%) période
Abalé	95%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Acajou/Ngollon	90%	56%	15%	77%	41%	61%	52%	67%	19%	49%
Assamela	/	59%	75%	48%	68%	63%	48%	44%	37%	55%
Ayous	70%	71%	76%	61%	95%	66%	77%	69%	70%	73%
Bossé C	/	83%	82%	74%	82%	88%	84%	80%	78%	81%
Eyong	75%	0%	0%	16%	66%	68%	70%	46%	38%	38%
Fraké	/	15%	2%	50%	97%	57%	41%	26%	66%	44%
latandza	70%	60%	47%	36%	41%	44%	44%	52%	47%	46%
Ilomba	70%	0%	0%	1%	19%	35%	0%	0%	2%	7%
Iroko	/	67%	76%	64%	75%	80%	69%	56%	45%	67%
Kosipo	60%	63%	60%	55%	56%	56%	59%	58%	71%	60%
Lati/Edjil	65%	0%	0%	38%	14%	2%	0%	0%	0%	7%
Mambodé /Amouk	70%	0%	0%	0%	4%	0%	0%	0%	0%	1%
Moabi	75%	44%	58%	47%	50%	72%	35%	38%	47%	49%
Niové	90%	59%	67%	67%	61%	56%	55%	59%	4%	54%
Okan/Adoum	75%	70%	69%	61%	69%	68%	66%	61%	5%	59%
Pao rosa	70%	43%	46%	50%	54%	37%	53%	32%	44%	45%
Sipo	60%	68%	73%	66%	69%	72%	74%	77%	81%	73%
Tali	75%	64%	54%	37%	49%	55%	57%	54%	51%	53%
Tiama	60%	78%	60%	66%	39%	69%	67%	61%	70%	64%
Wamba GF	75%	78%	75%	62%	74%	74%	76%	76%	57%	72%
TOTAL		53%	48%	45%	58%	55%	51%	45%	44%	50%

• Recommandation 1.3

Poursuivre le suivi et l'évaluation des taux de prélèvement des essences (ayous, kosipo, sipo, tiama) en année 2025 afin d'anticiper sur les prévisions de prélèvement de l'année 2026 et de formaliser les mesures de gestion à adapter au bout de chaque période quinquennale d'exploitation des blocs d'aménagement.

1.2. Indicateurs relatifs à la faune

Indicateur 1.4 : Abondance relative ou absolue de la grande faune mammalienne

La grande faune mammalienne est représentée par 10 espèces animales bioindicatrices identifiées dans la concession gérée par Pallisco.

- Evaluation des actions et de l'indicateur

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Inventaire avant exploitation du bloc quinquennal (RRDF)	Quinquennale	Abondance non calculée (Cf. méthode de calcul)
Inventaire après exploitation des AAC ou du bloc quinquennal complet (RRDF)	Quinquennale	

N.B : Une décroissance de plus de 30 % du niveau d'abondance d'une espèce animale prioritaire (10 espèces au total ; Tableau 7) entre deux recensements quinquennaux (à l'ouverture et après la fermeture du bloc) devrait faire l'objet d'une étude spécifique pour en déterminer les causes. Si la tendance observée est généralisée à plus de 7 sur les 10 espèces bioindicatrices, des mesures drastiques de protection de la faune seront identifiées et mises en œuvre.

- Description/Observations/Orientations

Les 10 espèces animales bioindicatrices identifiées et leurs IKA (Indices Kilométriques d'Abondance) sont présentés dans le tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7 : IKA des espèces bioindicatrices à l'échelle des UFA (suivi annuel de 2020-2024).

	10.030/31					10.039					10.044/42/41					10.047b				
	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
Céphalophe de Peters	0,15	0,13	0,13	0,06	0,01	0	0,1	0,08	1,3	0	0,07	0,1	1,12	0,04	0,23	0,16	0,08	0,05	0,06	0,04
Céphalophe à bande dorsale noire	0,17	0,14	0,1	0,07	0,05	0,11	0,09	0,16	1,31	0,12	0,08	0,1	1,27	0,03	1,3	0,1	0,08	0,05	0,06	0,06
Céphalophe à dos jaune	0,09	0,13	0,11	0,07	0,06	0,07	0,11	0,15	1,48	0,09	0,11	0,13	1,06	0,06	1,23	0,09	0,09		0,07	0,03
Buffle de forêt	0,1	0,04	0,11	0,02	0	0,07	0	0	0,05	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bongo	0	0,11	0,06	0	0	0	0	0	0,05	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sitatunga	0,08	0,1	0,1	0,06	0,07	0,07	0,08	0,11	0,1	0,08	0,11	0,09	0,12	0,06	0,16	0	0,05	0,04	0	0
Potamochère	0,11	0,14	0,16	0	0,1	0,08	0,12	0,16	0,03	0,18	0,11	0,12	0,19	0	0,68	0,06	0,06	0,04	0	0
Gorille	0,15	0,12	0,17	0,1	0,15	0,1	0,12	0,1	0,36	0,09	0,12	0,14	0,19	0,12	0,33	0,08	0,07	0,04	0	0,06
Chimpanzé commun	0,07	0,07	0,55	0,03	0,04	0,08	0,09	0,06	0,1	0,07	0,06	0,09	0,1	0,32	0,07	0,08	0	0	0,09	0
Elephant de forêt	0,11	0,19	0,28	0,33	0,14	0,12	0,16	0,06	0,14	0,05	0,08	0,25	0,28	0	0,09	0,05	0	0	0	0
Pangolin à écailles tricuspidés	0,06	0,12	0,05	0,05	0	0	0	0	0,24	0,09	0,07	0,07	0,11	0,02	0,4	0	0	0	0	0
Pangolin géant	0,09	0	0,05	0,04	0,03	0	0,06	0	0,05	0	0	0,07	0,17	0,05	0,08	0	0	0	0	0

Tableau 8 : Espèces bioindicatrices et IKA initiaux pour les blocs d'exploitation des UFA 10 039 et 10 044-42-41.

N°	Espèces (nom commun)	UFA 10039 – Bloc 05	UFA 10044 – Bloc 05
		(2024-2028) Inv. 2023	(2025-2029) Inv. 2024
1	Buffle de forêt	0,06	0
2	Grands céphalophes	14,47	1,66
3	Moyens céphalophes	7,40	2,85
4	Petits céphalophes	11,26	1,81
5	Bongo	0,06	0,20
6	Sitatunga	0,44	0,20
7	Eléphant de forêt	0,32	0,09
8	Chimpanzé	0,44	0,08
9	Gorille	3,50	0,49
10	Potamochère	3,41	1,05
11	Pangolin à écailles tricuspidés	1,32	0,60
12	Pangolin géant	0,03	0,09
13	Cercocèbe agile	0	0,11
14	Colobe Guereza	0	0,10
15	Civette	0,03	0
16	Panthère	0,09	0

L'évaluation de cet indicateur entre dans la mise en œuvre du Plan Stratégique de Protection de la Faune (PSPF) dont les activités ont débuté en 2013. Il est à noter qu'un inventaire pré-exploitation des blocs à exploiter a été réalisé dans toutes les concessions. Les faibles valeurs d'abondance relevées en période l'inventaire initial sont sûrement dues au fait que celui-ci a été réalisé en cours d'exploitation du bloc, ce qui a éloigné la faune pendant cette période. Aucun autre inventaire post exploitation n'a été réalisé à part celui du bloc 3 de la 10044 en 2022. Ils seront prochainement réalisés dans les blocs 4 de la 10039, 3 de la 10031, 4 de la 10044. Un essai d'inventaire à l'aide de cameras traps et la ADN environnemental sera réalisé en Mai 2025 et permettra peut-être d'avoir des résultats plus précis des abondances.

Tableau 9 : Comparaison des IKA (espèces bioindicatrices) inventaire pré-exploitation (2017) et post-exploitation (2022) du bloc 3 (UFA 10 041-42-44) exploité entre 2014 et 2019.

N°	Nom commun	Bloc 03 – UFA 10 041/42/44	
		(2015 – 2019)	
		Inv. Initial (2017)	Inv. Final (2022)
1	Buffle de forêt	/	/
2	Céphalophe à dos jaune	1,95	9,84
3	Céphalophe à bande dorsale noire	1,66	18,96
4	Céphalophe de Peters	/	
5	Bongo	/	/
6	Sitatunga	0,12	0,30
7	Eléphant de forêt	/	/
8	Chimpanzé	0,12	0,11
9	Gorille	0,01	0,55
10	Potamochère	0,28	1,04

- Recommandation 1.4

1. Poursuivre la collecte/relevé des indices de faune lors des patrouilles de surveillance.
2. Réaliser les inventaires préexploitation un an avant le démarrage des opérations forestières.
3. Réaliser les inventaires post-exploitation dans les blocs quinquennaux en attente.

Indicateur 1.5 : Taux d'habitats d'intérêt faunique protégés de l'exploitation

- Evaluation des actions et de l'indicateur

Le suivi annuel de cet indicateur se fait à l'échelle d'une AAC sur la base d'une cartographie des habitats identifiés lors de l'inventaire faunique du bloc quinquennal et confirmée par l'inventaire d'exploitation.

Généralement, toutes les zones de concentration de faune identifiées se retrouvent dans des zones humides, principalement les marécages. Pour chaque évaluation de l'indicateur, tous les marécages parcourus par les équipes faune et suivi-évaluation sont restés intacts. Aussi, les cartes de projets routes montrent clairement que tous les marécages identifiés comme habitats de la faune ont été évités. Aucun autre site n'a été identifié en dehors de ces zones de marécage.

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Collecte de données d'inventaire d'exploitation ou d'inventaire faunique quinquennal (RRDF)	Annuelle / Quinquennale	NP ≠ (100% (Seuil))
Rédaction du rapport de surveillance du territoire, surtout pour les AAC en exploitation (RRDF)	Annuelle	
Rapport d'exploitation et suivi-évaluation (CE)	Annuelle	

NP = Non pertinent (non applicable).

- Description/Observations/Orientations

Cet indicateur est prévu pour renseigner sur la pression pouvant être exercée par l'exploitation forestière sur les habitats naturels attirant la faune à l'issue d'une année de gestion d'assiette de coupe.

Aucune nouvelle saline n'a été identifiée en dehors des zones de marécages qui ne font pas partie des zones d'exploitation.

- Recommandation 1.5

Poursuivre l'identification et la préservation des habitats fauniques dans les AAC.

Indicateur 1.6 : Quantité de gibier constatée aux barrières

- Evaluation des actions et de l'indicateur

Il est à noter qu'il n'y a pas de seuil quantitatif pour cet indicateur, mais plutôt un objectif de tendance à la baisse des quantités prélevées. Pour 2024, la quantité moyenne de gibier enregistrée aux barrières est de 2.724 kg, indiquant une légère augmentation par rapport à 2023 (2.636 Kg).

Action	Périodicité	Evaluation de l'indicateur
Enregistrement des quantités de gibiers (RRDF-Service gardiennage)	Mensuelle	2724 kg / barrière
Compilation de données (RRDF)	Mensuelle	
Rédaction de la synthèse (RRDF)	Annuelle	

- Description/Observations/orientations

Il existe 4 barrières présentes le long des routes forestières de PALLISCO. Ces dernières ont enregistré un total de 10 895 kg en 2024. Les données mensuelles sont présentées ci-dessous, l'évolution annuelle de la moyenne de gibier enregistrée par barrière y est également mentionnée. Les éléments de la nouvelle équipe de gardiennage semblent avoir acquis rapidement une bonne appréciation du contenu des paniers qui transitent aux barrières. La masse de gibier annuelle totale reste assez stable, autour de 10 000 kg ces cinq dernières années. Cette stabilisation pourrait indiquer une régulation du prélèvement du gibier, possiblement grâce aux mesures de lutte anti-braconnage. Les mois de Juillet et août enregistrent souvent des masses élevées, ce qui pourrait correspondre à une intensification de la chasse durant la saison sèche et les périodes de grandes vacances des élèves.

Tableau 10 : Enregistrement au niveau des barrières de la masse de gibiers prélevés.

Mois	Masse de gibier enregistrée aux barrières (kg)										
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Janvier	1 288,5	820,8	834,6	747,2	715,1	246,2	650,3	987,2	493,895	599,595	833,615
Février	1 189,6	1 123,5	1 238,4	700,5	740,2	498,2	500	726,9	481	565,445	484,69
Mars	1 582	1 470,4	1 082,3	1204	581,3	398,2	611,8	726,3	780,82	587,03	604,505
Avril	1 044	929,3	1 124,7	979,1	457,3	611,3	697,4	679,4	774,01	683,71	647,68
Mai	1 255,2	959,9	1 493,9	888,0	373,6	756,7	669,9	710,7	895,635	1 001,855	756,585
Juin	1 540,8	947,4	1 605,0	1 011,9	559,9	1094,7	961	936,8	1 023,905	924,58	1050,86
Juillet	1 830,1	1 025,1	1 088,1	1 735,6	873,2	1021,1	910	1 136,3	1 211,85	973,655	1436,53
Août	1 343	1 043,1	878,8	1 424,8	670,9	956,6	909,7	1 119,7	968,31	1 213,065	1370,02
Septembre	1 072	1 180,4	1 374,3	1 400,5	724,9	1 015,4	1 321,1	925,9	865,34	1 023,525	1287,68
Octobre	1 512,8	1 351,6	1 283,1	1 246,1	1 025,7	1 054,4	1 118,8	964,1	894,955	1 252,31	981,64
Novembre	1 276,4	2 068,7	1 993,6	946,9	371,1	741,6	791,8	881,6	1 012,69	758,015	1002,74
Décembre	1 256,3	1 189,4	1 356	712,5	1 031,8	881,2	1 181,5	623,1	676,055	961,815	438,465
Total général	16 190,9	14 109,9	15 353,4	12 997,1	8 125,3	9 275,6	10 323,2	10 418,2	10 078,465	10 544,6	10 895
Moyenne / barrière	4 047,7	3 527,5	3 838,3	3 249,3	2 031,3	2 318,9	2 580,8	2 604,5	2 519,6	2636,15	2723,75

• **Recommandations 1.6**

1. Multiplier les contrôles inopinés des véhicules entre les barrières surtout entre Mee-Ompam et Makalaya-Chantier ;
2. Multiplier les patrouilles motorisées LAB avec les postes forestiers sur les axes Mee-Ompam et Ompam-Kongo dans la mesure du possible.

Indicateur 1.7 : Nombre moyen de spécimens d'espèces protégées de classe A relevées aux barrières de surveillance

- Evaluation des actions et de l'indicateur

Le seuil idéal 0 (utopique) de cet indicateur est dépassé et la valeur de 10,75 spécimens / barrières est en diminution par rapport aux années précédentes.

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Enregistrement des types et quantités de gibier (RRDF-Service gardiennage)	Mensuelle	7,75 > 0
Rapport de prélèvement (RRDF)	Mensuelle	
Rédaction de la synthèse (RRDF)	Annuelle	

- Description/Observations/Orientations

Au total, 31 cas d'espèces protégées de classe A ont été enregistrés aux barrières sur l'ensemble de l'année 2024. Ce chiffre est en diminution par rapport à l'année 2023. Nous constatons que seules 3 espèces sont concernées (pangolin, chimpanzé et tortue) avec une grande prédominance du pangolin.

Le tableau 11 récapitule les effectifs relevés d'année en année et par espèce animale.

Tableau 11 : Types d'espèces de classe A enregistrées aux barrières

Barrières	Spécimens d'espèces de classe A										
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mée	1*	2"	6 (3"/1° / 1* / 1')	17 (1° / 1' / 15 ^a)	16 (14 ^a / 1° / 1')	14 ^a	29 ^a	4 ^a	16 ^a 1°	19 ^a	9 (7 ^a / 1° / 1 ²)
Ompam	3 (1* / 2°)			1 ^a	1 ^a	3 ^a	3 ^a	2 (1 ^a et 1°)	3 (2 ^a 1°)	11 (10 ^a et 1')	2 ²
LFM		1"	4 (2' / 2°)	22 (1° / 21 ^a)	1 ^a				1 ^a	1 ^a	3 ^a
Makalaya				11 (2" / 9 ^a)	7 ^a	7 ^a	8 ^a	4 ^a	4 ^a 1'	12 ^a	17 (16 ^a , 1 ²)
Total	4	3	10	51	25	24	40	10	26	43	31

* Aigle, 'Gorille, °Chimpanzé, "Crocodile, 1'Damant, ^aPangolin et ²Tortue

• Recommandations 1.7

1. Poursuivre et renforcer la sensibilisation auprès des employés et des populations riveraines sur l'exercice du droit d'usage en conformité avec la réglementation forestière et faunique ;
2. S'assurer de la formation des nouveaux gardiens de barrières quant à la reconnaissance des animaux protégés ;
3. Maintenir l'effort de contrôle au niveau des barrières ;
4. L'administration devrait exercer plus d'actions de répression et sanction sévère sur les acteurs qui continuent de chasser et/ou tuer le pangolin et surtout le chimpanzé.

Indicateur 1.8 : Taux d'infractions observées au niveau des véhicules au sein des concessions

- Evaluation des actions et l'indicateur

Compte tenu des observations des années antérieures, le seuil de ce taux a été fixé à 0,1%, soit un maximum d'une infraction pour 1.000 contrôles.

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Enregistrement des contrôles (service gardiennage)	Mensuelle	0 % < 0,1 %
Rapport d'infraction (service gardiennage)	Mensuelle	
Rédaction de la synthèse (RRDF)	Annuelle	

- Description/Observations/Orientations

Près de 14 387 contrôles ont été effectués au cours de l'année 2024 au niveau des barrières et de manière inopinée.

Tableau 12 : Infractions résultant du contrôle des véhicules aux barrières et des contrôles inopinés

Type de véhicules	Nombre de Contrôles													
	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	Inf.
Autres	103	141	247	133	75	114	90	165	173	162	58	30	1491	0
Benne de personnel	32	43	40	41	56	69	136	168	77	122	58	29	871	0
Camions Grumiers	527	889	649	812	287	569	248	541	154	871	30	204	5781	0
Land cruiser	250	196	384	335	244	308	186	517	606	564	193	119	3902	0
Toyota Hilux	162	229	190	205	90	167	139	235	169	267	112	68	2033	0
TRM	82	56	33	81	6	4	18	22	0	0	0	0	302	0
Contrôles inopinés	0	0	1	2	0	0	1	0	0	3	0	0	7	0
Total	1156	1554	1544	1609	758	1231	818	1648	1179	1989	451	450	14387	0

Inf. = Infraction.

Le nombre de contrôles prend aussi en compte les contrôles inopinés mobiles qui ont été effectués sur les routes d'exploitation. Il n'y a eu aucun cas d'infraction constaté. Ce résultat est bien en-deçà du seuil fixé et identique à celui de l'année précédente (0%). Les efforts préventifs et répressifs mis en œuvre par la société devront être maintenus et accentués au cours des prochaines années.

Tableau 13 : Taux d'infraction 2014-2024

Seuil	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
0,10%	0,0091%	0,0074%	0,0034%	0,0039%	0,0100%	0,0046%	0%	0,007%	0%	0%	0%

• **Recommandations 1.8**

1. Maintenir la politique de sensibilisation/répression ;
2. Maintenir et/ou intensifier la fréquence des contrôles inopinés en changeant les stratégies de contrôle.

Indicateur 1.9 : Nombre d'actes de sensibilisation sur la problématique faune

- Evaluation des actions et l'indicateur

Un minimum de deux actes de sensibilisation par cible (employés et riverains) est attendu par mois. Ainsi, le nombre annuel d'actions de sensibilisation devrait être d'au moins 48. Grâce à un reporting rigoureux, il a été dénombré en 2024 un total de 253 actions de sensibilisation.

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Sensibilisations (RRDF et services Hygiène Sécurité Environnement, Ressources Humaines, gardiennage)	Toute l'année	253 > 48 (seuil)
Rédaction de la synthèse	Annuelle	

- Description/Observations/Orientations

Ces sensibilisations réalisées portent sur le rappel aux vigiles des barrières, de l'interdiction d'activités illégales et prélèvement des espèces protégées par les populations lors des contrôles. De plus, la sensibilisation (lors des patrouilles de surveillance) des braconniers sur les risques et sanctions auxquels ils s'exposent, les sensibilisations des nouvelles recrues lors de l'embauche par les services « hygiène sécurité environnement » et « ressources humaines » (le règlement intérieur) et la sensibilisation de tout le personnel de la société et sous-traitant par le responsable « Faune et Surveillance des Activités Illégales » en collaboration avec la cellule qualité lors des réunions de sensibilisation hebdomadaires « réunions sécurité ». La sensibilisation s'est effectuée également

auprès des riverains dans les villages de Messok, Makalaya village, Mbalam, Djolempoum, Mindourou, Mayang, Ampel, Medjo, Nomedjoh, Bingongol, Payo, Mintom, Zoulabot, Djébé, Malène, Kongo, Lomié et Meudjeuh.

Tableau 14 : Actes de sensibilisation du personnel et des sous-traitants

Actes de sensibilisation du personnel et/ou Sous-traitants					
Mois	Réunion HYS -T	Contrôle inopiné	Affichage	Toolbox meetings	Nombre d'actes
Janvier	2	2		16	20
Février	3	2	10	16	31
Mars	3	2		20	25
Avril	1	3		20	24
Mai	2		2	22	26
Juin	5	1		18	24
Juillet	3	1			4
Août	1			20	21
Septembre	1	4		21	26
Octobre		3		13	16
Novembre	2	1		17	20
Décembre	1				1
	Total				238

Tableau 15 : Actes de sensibilisation des riverains

Mois	Actes de sensibilisation des riverains	Details	Villages concernés
Janvier	2	Sensibilisation par contact lors des patrouilles hebdomadaires (Thèmes : droits d'usage, affectation des terres, activités illégales dans les UFAs et espèces protégées)	Messok, Makalaya village
Février	4		Mbalam, Djolempoum, Payo, Malene, Mindourou, Mayang, Ampel, Medjo, Nomedjoh, Bingongol, Payo, Mintom
Mars	2		Kongo, Lomié
Avril	2		Nomedjoh, Zoulabot
Mai	1		Makalaya village
Juin	1		Djébé, Malène
Juillet	1		Kongo, Lomié
Août			
Septembre	1		Mindourou
Octobre	1		Meudjeuh
Novembre			
Décembre			
Total	15		

Tableau 16 : Sensibilisations 2014-2024

Seuil	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
48	10	60	243	294	246	249	288	249	279	143	253

- Recommandation 1.9

Maintenir le rythme de sensibilisation des employés de la société et des villages riverains.

Indicateur 1.10 : Proportion du personnel de la société sensibilisé sur la problématique faune

- Evaluation des actions et l'indicateur

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Actions de sensibilisation (RRDF et services Hygiène Sécurité Environnement, Ressources Humaines)	Toute l'année	100% > 80% (seuil)
Compilation données (Service Ressources Humaines)	Mensuelle	
Synthèse des données (RRDF)	Annuelle	

- Description/Observations/Orientations

Cet indicateur doit renseigner le nombre d'employés différents ayant pris part aux séances de formations/sensibilisations. Les personnes absentes à une séance donnée étaient systématiquement invitées aux réunions suivantes de sorte que chaque membre du personnel de l'entreprise puisse effectivement assister à au moins une séance de sensibilisation au cours de l'année. Les thématiques abordées ont été la gestion efficace des populations d'éléphants, les conséquences de l'exploitation illégale du bois, la lutte contre les activités illégales, informations sur la genette ou le chat tigre et le colobe guezera, lutte contre les activités illégales.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nombre d'absent/Sujet	Gestion efficace des populations d'éléphants	Exploitation illégale du bois	Lutte contre les activités illégales	Conséquences de l'exploitation illégales du bois	La genette ou le chat tigre et le colobe guezera		Une seule terre	Gestion des populations d'éléphants	La variole du s	Lutte contre les activités illégales	Genette ou chat tigre et colobe guezera	
Reboisement		6	2	1	3				1		2	
Recherche		1					1	1			1	
HSE	2			1	1		1	1	2			
Faune			1									
RP II Débardage												
RP II TPA												
RP II Parc												
RP I- Débardage	4	2	3		15			3		6		
RPI- TPA				2			2	1				
RP I- Parc			2	1								
Parc rupture	1	2	1	1						3	2	
Prospection				3				1		1		
Layonnage	2		1		3				1			
Limites												
Ouverture route	3	4	1	1					1	1		
Entretien route		1		2			2		1	1	1	
Maintenance Materiel	1										1	
Construction					2				2			
Transport	4		6	2	6			11	4			
Lucas mill 1												
Lucas mill 2												
Bois sec			5	6	5					9		
Raboterie		1	1					6			10	
CIFM 2 b												
CIFM 1 a												
CIFM 1b+2b												

Tableau 17 : Proportion du personnel sensibilisé en 2014-2024

Seuil	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
80%	Non évalué	19%	40,30%	100%	100%	99%	100%	100%	100%	99,09%	100%

• **Recommandation 1.10**

Maintenir le suivi de toutes les actions de sensibilisation (effectif sensibilisé/formé sur effectif total suivant la date/période concernée).

Indicateur 1.11 : Taux de réalisation des contrôles mobiles d'activités illégales

- Evaluation des actions et l'indicateur

Tous les contrôles mobiles d'activités illégales planifiés n'ont pas été réalisés.

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Planification des contrôles (RRDF)	Mensuelle	104,69% > 100% (seuil)
Suivi des contrôles réalisés (RRDF)	Mensuelle	
Compilation des données (RRDF)	Mensuelle	

- Description/Observations/Orientations

Les missions de contrôle mobile ont été beaucoup plus nombreuses en début d'années.

Tableau 18 : Missions de contrôle mobile planifiées et réalisées en 2024

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
Nombre de missions planifiées	9	7	7	6	6	6	4	4	4	3	4	4	64
Nombre de missions réalisées	8	8	7	7	6	6	5	4	4	4	4	4	67

Tableau 19 : Missions planifiées et réalisées 2014-2024

Seuil	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
100%	97%	100%	88,3%	100%	101,8%	88,5%	110,3%	96,2%	142,8%	100,9%	104,69%

• **Recommandation 1.11**

Maintenir l'excellent effort d'exécution des missions mobiles planifiées et intensifier leurs fréquences pendant les mois où la quantité de viande aux barrières ont une tendance à la hausse, notamment les mois de Juillet et Août.

Indicateur 1.12 : Nombre de sanction d'employé pour infraction relevée aux barrières fixes de surveillance

- Evaluation des actions et de l'indicateur

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Enregistrement des données d'infraction (Equipe service gardiennage)	Toute l'année	Non pertinent
Suivi des données d'infraction et sanctions y relatives (RRDF et service Ressources Humaines)	Toute l'année	

NP = Non applicable.

- Description/Observations/Orientations

Au cours de l'année 2024, aucune infraction n'a été enregistrée et donc aucune sanction prononcée. Cet indicateur est donc considéré comme non pertinent pour cette année.

Tableau 20 : Taux de sanctions du personnel suite à la détection d'une infraction 2014-2024

Seuil	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	NP	NP	NP	NP	NP

- **Recommandations 1.12**

1. Poursuivre les sensibilisations lors de réunions hebdomadaires avec les équipes forêt ;
2. Poursuivre la sensibilisation par affichage mensuel d'images au camp HYS-T.

Indicateur 1.13 : Taux de pièges détruits par km parcouru par l'équipe de surveillance pedestre

- Réalisation des actions et évaluation de l'indicateur

Le nombre de pièges détruits par kilomètre reste inférieur au seuil fixé.

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Mission pedestre (Equipe faune)	Mensuelle	0,011 piège / km < 1,2 pièges / km (seuil)
Suivi des activités missions pedestres et lutte anti-braconnage (RRDF)	Mensuelle	

- Description/Observations/Orientations

La diminution drastique du nombre de pièges détruits ne reflète pas une diminution de la pression sur la faune. En effet un plus grand nombre de pièges est récupéré lors des missions de décâblages avec environs 1142 pièges récupérés.

Tableau 21 : Taux de pièges détruits 2014-2024

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Km	1845,9	2942	3358,1	4307	3240,3	3572	3863,9	3203,1	3767,72	2805	2646,16
Pièges détruits	1080	1109	2232	1662	1804	820	1282	393	389	129	28
Seuil 1,2	0,6	0,4	0,7	0,4	0,6	0,2	0,3	0,1	0,1	0,046	0,011

- **Recommandations 1.13**

1. Poursuivre les campagnes de destruction des pièges ;
2. Poursuivre l'identification des zones de piégeage.

Indicateur 1.14 : Quantité moyenne de chair animale achetée par employé à l'économat

- Evaluation des actions et l'indicateur

Il n'y a pas de seuil fixé pour cet indicateur, un accroissement de la consommation de protéines vendues à l'économat étant espéré d'année en année. Les protéines les plus consommées étant : le poisson (maquereau, bar, mullet, merlu za, etc.), la viande blanche (poulet, ailes de poulet, chutes de patte et de côte de porc) et la viande de bœuf (poitrine, bourguignon, jarret, etc.).

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Rapport d'activités économat (REco)	Mensuelle	40,7 kg
Suivi effectif du personnel (service Ressources Humaines)	Mensuelle	
Compilation des données (RRDF)	Mensuelle et Annuelle	

- Description/Observations/Orientations

La société a, via son économat vendu 18.151,55 tonnes de viande au cours de l'année 2024, avec une moyenne de 40,7 kg de viande autre que le gibier consommé par chaque employé (y compris les sous-traitants) au cours de l'année. Cependant cette consommation est en légère augmentation mais ne rattrape toujours pas la quantité d'avant 2019 du fait des achats à crédits au village auprès des « bayam sellam », et des poissonneries présentes à Abong-Mbang, etc.). Notons aussi que le poulet se fait de plus en plus rare avec des fluctuations de prix qui découragent certains employés.

Tableau 22 : Quantité de protéines consommées par le personnel entre 2014 et 2024

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Quantité de protéines	44 kg	62,9kg	64,7kg	44,8kg	48,4kg	44,1kg	37,4kg	28,3kg	25,3kg	30,6kg	40,7 kg

- **Recommandation 1.14**

1. Mettre en place des mesures incitatives ;
2. Approvisionnements réguliers en variétés de protéines.

2. Evaluation des indicateurs de suivi des HVC de type 3

Indicateur 3.1 : Dégradation des habitats rares par l'exploitation

- Evaluation des actions et de l'indicateur

La vérification de l'impact de l'exploitation incombe à l'équipe de suivi-évaluation qui parcourt une fraction des inselbergs et forêts submontagnardes, et évalue l'étendue des dégâts qu'aurait causés l'exploitation, et rapporte cette superficie à celle de la zone vérifiée. La superficie vérifiée peut donc correspondre à la totalité de l'habitat.

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Evaluation de la dégradation des zones par l'exploitation	Annuelle	Non pertinent en 2024

Les ACC exploitées en 2024 ne contiennent pas d'habitats rares (inselberg et forêts submontagnardes), l'indicateur est donc considéré comme non pertinent pour cette année.

- **Recommandation 3.1**

Poursuivre l'identification des habitats rares avant la mise en œuvre des activités d'exploitation.

Indicateur 3.2 : Dégradation des habitats rares par les communautés locales

- Evaluation des actions et de l'indicateur

L'indicateur sert à mesurer la fraction des HVC 3 placées en séries de protection et de conservation, qui auraient été affectée par les communautés locales. La vérification de l'impact de l'exploitation incombe à l'équipe de surveillance des activités illégales qui parcourt une fraction des inselbergs et forêts submontagnardes, et évalue

l'étendue des dégâts qu'auraient causés les communautés riveraines, et rapporte cette superficie à celle de la zone vérifiée. La superficie vérifiée peut donc correspondre à la totalité de l'habitat.

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Evaluation de la dégradation des zones par les communautés	Annuelle	Non pertinent en 2024

Les AAC exploitées ne contiennent pas les d'habitats rares : aucun inselberg ou forêt submontagnarde ont été identifiés dans les assiettes de coupe exploitées au cours de l'année. L'indicateur est donc considéré comme non pertinent pour cette année.

<ul style="list-style-type: none"> Recommandation 3.2
Poursuivre l'identification des habitats rares avant la mise en œuvre des activités d'exploitation.

3. Evaluation des indicateurs de suivi des HVC de type 4

Les HVC de type 4 concernent le réseau hydrographique dense susceptible d'apporter des services écologiques essentiels pour les populations riveraines présentes sur l'ensemble de la surface des UFA.

Indicateur 4.1 : Effort relatif fourni par l'équipe de suivi-évaluation pour le contrôle des inventaires d'exploitation

- Evaluation des actions et l'indicateur

La méthode initiale de calcul de cet indicateur consistait à évaluer le nombre de tiges de l'inventaire d'exploitation contrôlées par l'équipe de Suivi-Evaluation sur le nombre de total de tiges inventoriées de l'AAC. Cette méthode n'a pas été mise en œuvre en 2024 et a été réalisée autrement. Un recomptage des tiges d'un échantillon de 50ha/mois par l'équipe de suivi évaluation a plutôt été réalisé. Une unité de comptage a une superficie de 25 ha, il faut donc parcourir 2 unités de comptage par mois. Le seuil par an est donc de 600 ha.

Action	Périodicité	Evaluation de l'indicateur
Evaluation des activités d'inventaire d'exploitation (Equipe Suivi-évaluation et CE)	Mensuelle	400 ha < 600 ha (seuil)
Rapport annuel exploitation et suivi-évaluation (CE)	Mensuelle et annuelle	

- Description/Observations/Orientations

Tableau 23 : Unités de comptage contrôlées et nombre de pieds inventoriés contrôlés

	Unités de comptage (25 ha)	Nombre de pieds contrôlés
UFA 10041-42-44 ACC 5-1	1 C7-4-11	39
	2 C7-5-14	20
	3 C8-1-14	55
	4 C8-1-16	52
	5 C8-1-18	45
	6 C8-2-16	43
UFA 10047b ACC 2-5	7 D2-5-01	7
	8 E2-5-20	11
	9 E3-1-14	8
	10 E3-1-15	13
	11 E3-1-18	16
	12 E3-2-13	2
	13 E3-2-14	7
	14 E3-2-15	14
	15 E3-2-16	14
	16 E3-2-17	15

16 unités de comptage ont été contrôlées au cours de l'année 2024, ce qui revient à 400 ha

Tableau 24 : Superficie des unités de comptage contrôlée en 2024

Seuil	2024
10%	400 ha

<ul style="list-style-type: none"> Recommandation 4.1
Atteindre absolument les 600 ha contrôlés et répartir les unités de comptage à contrôler dans toutes les UFA.

Indicateur 4.2 : Effort relatif développé par l'équipe de suivi-évaluation pour le contrôle de l'exploitation proprement dite

- Evaluation des actions et l'indicateur

L'effort de contrôle de la conformité générale des pratiques d'exploitation à faible impact avec les procédures et autres normes d'exploitation en vigueur a été évalué à 100 %.

Action	Périodicité	Evaluation de l'indicateur
Activités de contrôle (équipe suivi-évaluation)	Mensuelle	100% = 100% (seuil)
Rapport exploitation et suivi-évaluation (CE)	Mensuelle et annuelle	

- Description/Observations/Orientations

L'ensemble des activités d'exploitation à faible impact sont évaluées par l'équipe de suivi-évaluation, qui est tenue, pour une évaluation satisfaisante de contrôler un échantillon représentatif, voire l'entièreté des opérations d'exploitation. La valeur de l'indicateur correspond à la moyenne des efforts de contrôle.

Les opérations d'exploitation comprennent les activités de création de routes, parcs forêt, ouvrages d'art, d'abattage, de débardage. En 2024, l'ensemble des tâches de l'exploitation a été contrôlé, soit 100% d'effort de contrôle.

Tableau 25 : Activités d'exploitation évaluées

Routes

UFA	AAC	Km de route ouverte	Km route contrôlée	Effort de contrôle
10030-31	Reste 4-1 (2024)	45,1	45,1	100%
10030-31	4-2(2025)	40	40	100%
10039	5-2(2025)	26	26	100%
10041-42-44	5-1(2025)	39	39	100%
10047B	2-4(2024)	17,1	17,1	100%

Parcs forêt

UFA	AAC	Nombre parcs ouverts	Nombre parcs contrôlés	Effort de contrôle
10030-31	4-1	124	124	100%
10039	5-1	46	46	100%
10041-42-44	4-5	195	195	100%
10047b	2-4	32	32	100%

Abattage

UFA	AAC	Arbres abattus	Arbres contrôlés	Effort de contrôle
10030-31	4-1	4112	4112	100%
10030-31	3-5 recollement	726	726	100%
10039	5-1	1091	1091	100%
10041-42-44	4-5	4728	4728	100%
10047b	2-4	601	601	100%

Débardage

UFA	AAC	Km pistes ouvertes	Km pistes contrôlées	Effort de contrôle
10030-31	4-1	237	237	100%
10030-31	3-5 recollement	28	28	100%
10039	5-1	9	9	100%
10041-42-44	4-5	361	361	100%
10047b	2-4	15	15	100%

Ponts forestiers

UFA	AAC	Nombre de ponts construits	Nombre de ponts contrôlés	Effort de contrôle
10030-31	Reste 4-1 (2024)	3	3	100%
10041-42-44	5-1(2025)	1	1	100%

Tableau 26 : Evaluation des activités d'exploitation 2014-2024

Seuil	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

- Recommandations 4.2

Maintenir l'effort de contrôle des activités liées à l'exploitation proprement dite.

Indicateur 4.3 : Effort relatif développé par l'équipe de suivi-évaluation pour le contrôle des opérations post-exploitation

- Evaluation des actions et de l'indicateur

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Suivi de la fermeture du chantier (Equipe suivi-évaluation)	Fin chantier	78,07% > 50% (seuil)
Rédaction du rapport de suivi-évaluation (CE)	Annuelle	

- Description/Observations/Orientations

Les opérations post-exploitation comprennent la réhabilitation de parcs, la fermeture de bretelles, le démantèlement des ponts et la réalisation de dispositifs antiérosifs.

Tableau 27 : Activités post-exploitation évaluées

UFA	AAC	Superficie exploitée (ha)	Année d'exploitation	Superficie réhabilitée (ha)	%Route réhabilitées et contrôlées	%Parc réhabilités contrôlés	% pont démantelés et contrôlés	% Zone réhabilitée et contrôlée
10030-31	3-5	3 412	2023	3 412	100%	67%	/	83,55%
10041-42-44	4-4	6 226	2023	6 226	100%	69%	100%	84,65%
10030-31	4-1	4 357	2024	4 357	100%	53%	100%	76,40%
10039	5-1	1 747	2024	1 747	100%	50%	/	100,00%
10041-42-44	4-5	6 219	2024	6 219	100%	42%	/	70,77%
10047B	2-4	1 439	2024	1 439	100%	50%	/	75,00%
Total général		23 400		23 400	100%	56%	/	78,07%

Tableau 28 : Proportion d'activités post-exploitation évaluées 2014-2024

Seuil	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
50%	Non évalué	Non évalué	72%	70%	65%	84%	87%	74,6%	75,50%	76,05%	78,07%

- Recommandation 4.3

Continuer à réaliser l'activité post-exploitation avec son avancée afin de maintenir le niveau de suivi

Indicateur 4.4 : Taux de respect des consignes d'exploitation à faible impact

- Evaluation des actions et l'indicateur

La conformité générale des pratiques d'exploitation à faible impact avec les procédures et autres normes d'exploitation en vigueur a été évaluée à 94,16%, un bilan satisfaisant.

Action	Périodicité	Evaluation de l'indicateur
Activités de contrôle (équipe suivi-évaluation)	Mensuelle	94,16% > 90 % (seuil)
Rapport exploitation et suivi-évaluation (CE)	Mensuelle et annuelle	

- Description/Observations/Orientations

Les consignes d'exploitation à faible impact sont évaluées par l'équipe de suivi-évaluation et font l'objet de rapports mensuel et annuel. La valeur de l'indicateur se base sur la moyenne des résultats de ces contrôles.

Tableau 29 : Taux de respect des consignes d'exploitation à faible impact en 2014-2024

Seuil	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
90%	94%	92,3%	92,4%	93,5%	91,7%	92,7%	93,5%	92,6%	92,90%	93,20%	94,16%

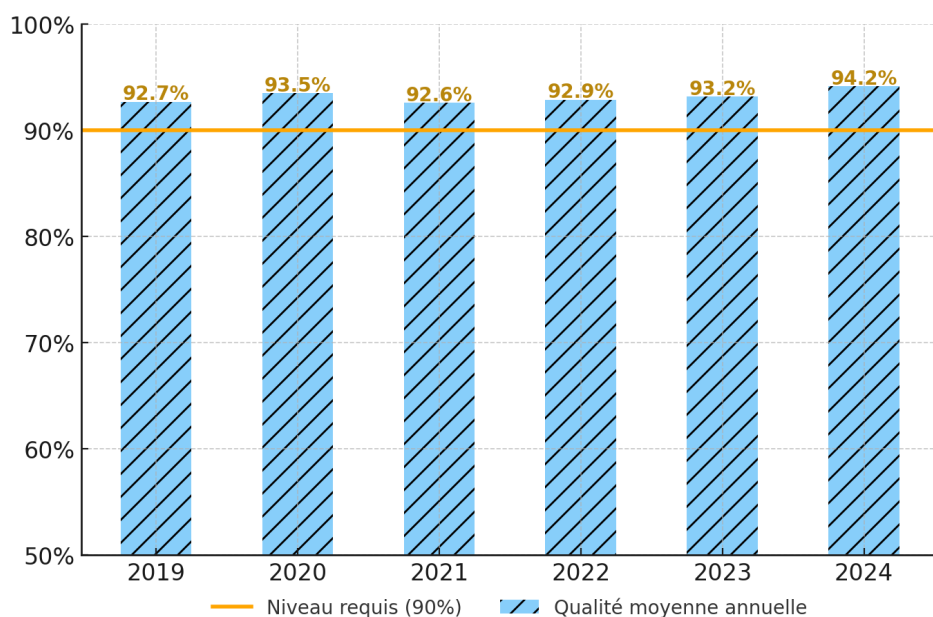


Figure 1 : Histogramme comparatif du taux de respect des techniques EFIR des six dernières années.

Le taux moyen annuel de respect des techniques EFIR a légèrement augmenté par rapport à ces six dernières années.

- Recommandation 4.4

Continuer les sensibilisations et recyclages du personnel.

Indicateur 4.5 : Nombre d'infractions à la mise en défens des fortes pentes

- Evaluation des actions et l'indicateur

Cet indicateur permet d'évaluer le nombre de situations où la protection des fortes pentes (> 45%) n'a pas été respectée. Chaque surface offrant une forte pente qui a été travaillée par le chantier d'exploitation constitue une situation d'infraction. Concrètement, lors du contrôle sur les pistes de débardage ou dans les trouées, l'équipe de SE remesure les pentes douteuses où est passée l'exploitation et vérifie qu'elles ne dépassent pas le seuil imposé.

Action	Périodicité	Evaluation de l'indicateur
Identification et évaluation du degré (>45%,) des pentes par l'équipe de suivi-évaluation	Fin chantier	Non pertinent en 2024 (NP)
Identification du nombre de pistes de débardage ou trouées d'abattage établies sur les pentes fortes par AAC	Fin chantier	

- Description/Observations/Orientations

Pas de zone de fortes pentes identifiées dans les zones exploitées en 2024.

- Recommandation 4.5

Poursuivre le suivi de l'évaluation de l'exploitation au niveau des pentes.

Indicateur 4.6 : Nombre d'infractions à la protection des bords des points d'eau

- Evaluation des actions et l'indicateur

Le nombre d'infractions ici doit être égal à zéro.

Action	Périodicité	Evaluation de l'indicateur
Identification des cas où l'exploitation a affecté la zone tampon de 30 m autour des points d'eau permanents.	Annuellement	14 > 0 (seuil)

- Description/Observations/Orientations

14 cas d'infractions identifiés, traduisant une augmentation par rapport aux cinq années précédentes.

Tableau 30 : Infractions relatives au respect des consignes d'exploitation 2014-2024

Seuil	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
0	Non évalué	Non évalué	3	23	10	9	9	0	11	14

- Recommandations 4.6

Des actions de sensibilisation et de formations seront réalisées à l'attention des équipes de triage et pistage et d'abattage sur la protection de ces zones tampons en fonction des pratiques menées par chacune de ces équipes.

Indicateur 4.7 : Superficie Aires-échantillons représentatif recensée et protégée lors de la mise en œuvre des activités d'exploitation

La superficie des aires de conservations doit au moins atteindre 10% à la fin de l'exploitation de chaque bloc quinquennal.

- Evaluation des actions et de l'indicateur

Action	Périodicité	Evaluation de l'indicateur
Identification des zones sensibles (rives de cours d'eau, marécages, fortes pentes, sites communautaires, ...)	Fin chantier	Au moins 10% de chaque bloc quinquennal
Calcul des superficies des zone rapportées aux superficies de chaque AAC	Fin chantier	

Les superficies des zones de conservation sont définies sur la base théorique des stratifications. Ces superficies peuvent s'accroître annuellement avec l'avancée de l'exploitation et des données inventaires exploitation qui permettront de définir les milieux les plus fragiles (Rives de cours d'eau, marécage, fortes pentes, etc.) qui seront inclus à la série de conservation. Toutes les superficies des zones tampons des marécages, des sites protégées pour les activités culturelles, les zones de fortes pentes ou toutes les autres zones épargnées seront comptabilisées. Les blocs 5 de l'UFA 10 039, 4 de la 10 030-31 et 2 de la 10 0047b sont encore en cours d'exploitation.

- Description/Observations/Orientations

Tableau 31 : Proportions aires-échantillons par bloc quinquennal

UFA	Bloc	Superficie Bloc (ha)	Autre Superficie (ha)	Superficie Marécage (ha)	Superficie totale Préservée (ha)	Pourcentage des superficies préservées	Données de Stratification (ha) (PA)	Ecart
10041-42-44	1	23 588	1,18	3 532,06	3 533,24	15%	4 798	-1264,76
	2	27 687	30,06	5 177,22	5 207,28	19%	6 106	-898,72
	3	30 906	66,71	6 483,95	6 550,66	21%	7 582	-1031,34
	4	31 146	12,51	6 425,29	6 437,8	21%	7 321	-883,2
UFA 10 039	3	7 448	241,74	1 203,17	1 444,91	19%	1 214	230,91
	4	7 742	0	1 548,42	1 548,42	20%	903	645,42
	5	1 747	0	179,9145	179,9145	10,30%		
UFA 10 030-31	2	16 291	0	3 247,24	3 247,24	20%	2 494	753,24
	3	16 825	0	4696,49	4 696,49	28%	1 831	2865,49
	4	8 695	1 630,86	0	1 630,86	18,76%		
UFA 10 047B	1	7 892	2 043,49	0,72	2 044,21	26%	1 539,21	505
	2	5 974	1 328	1,04	1 329,04	22,25%		

Les proportions des aires-échantillons effective ont excédées la valeur seuil de 10% fixée pour chaque bloc quinquennal.

Tableau 32 : Proportions aires-échantillons par année d'exploitation

UFA	Seuil	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
UFA 10041-42-44	10%	20,79%	15,03%	23,46%	22,42%	24,26%	22,10%	22,85%	20,56%	18,40%	19,43%
UFA 10039	10%	16,09%	14,47%	13,16%	33,44%	21,65%	18,08%	21,15%	18,62%	20,48%	10,30%
UFA 100 30-31	10%	23,88%	14,86%	20,74%	23,41%	20,24%	20,06%	41,37%	28,55%	29,58%	17,48%
UFA 100347B	10%	Non évalué	26,55%	25,30%	25,40%	24,70%	27,58%	22,24%	28,97%	20,72%	16,75%
Toutes les UFA	UFE	20,25%	17,73%	20,66%	26,17%	22,71%	21,95%	26,90%	24,18%	22,30%	15,99%

- **Recommandations 4.7**

Poursuivre l'identification et la préservation des aires échantillons au cours des activités d'exploitation.

Indicateur 4.8 : Proportion du personnel des chantiers d'exploitation formé/recyclé aux techniques EFIR

- Evaluation des actions et de l'indicateur

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Identification de l'équipe à former (CE) et RF-COF	Toute l'année	75,93 % < 100 % (seuil)
Effectif du personnel à former (service Ressources Humaines)	En cas de besoin	
Bilan formations réalisées (CE, RF-COF et service ressources humaines)	Annuelle	

- Description/Observations/Orientations

L'évaluation de la proportion du personnel formé ou recyclé est présentée dans le tableau 33.

Tableau 33 : Statistiques de formations/recyclages du personnel en EFIR

Equipes	Effectifs total	Nombre de personnes différentes sensibilisées/formées	Effort
Prospection	31	23	74,19%
Suivi-évaluation	6	6	100,00%
Chantier RP	58	43	74,14%
Ouverture Route	13	10	76,92%
Total général	108	82	75,93%

Les activités d'exploitation pour lesquelles des actions de sensibilisation/formation ont été réalisées sont présentées dans le **Tableau 34**.

Tableau 34 : Thématiques des sensibilisation/recyclages du personnel en EFIR

Sensibilisation dispensée	Destinataire	Nombre de personnes	Mois
Sensibilisation sur la présence de Site sacré dans l'AAC 4-1 de l'UFA 10030	Equipe Triage Pistage, Ouverture route, Abattage, Débardage,	37	Janv. 24
Sensibilisation sur la présence de Site sacré dans l'AAC 4-3 de l'UFA 10030	Prospection (Comptage, Layonnage)	23	Juin. 24
Sensibilisation sur les Techniques de Comptage et utilisation cartes de Poche	Comptage	11	Nov. 24
Sensibilisation sur les bonnes pratiques pour optimiser le travail en forêt	Responsables Chantiers Exploitation	6	Juil. 24
Sensibilisation sur la vérification et gestion des documents sécurisés	Transporteurs Tiers	13	Août. 24
Sensibilisation sur les procédures de réception, de traitement et évacuation des Grumes	Personnels SIGIF et Parc de Rupture	6	Juin. 24
Sensibilisation sur les Critères d'évaluation de l'Abattage Contrôlé	Chantier D'exploitation	13	Juil. 24

A noter que ces activités ne s'effectuent pas forcément au cours de séances formelles de formation mais ont également lieu quotidiennement lors du suivi des opérateurs.

L'évolution de la proportion du personnel des chantiers d'exploitation formé ou recyclé pendant les 10 dernières années est présentée dans le tableau 35.

Tableau 35 : Proportion du personnel des chantiers d'exploitation formé/recyclé 2014-2024

Seuil	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
20%	Non évalué	60,1%	54,6%	70%	89%	63,5%	90,2%	90,5%	70,37%	75,93%

- **Recommandation 4.8**

Améliorer le niveau de nombre de formations/recyclage/sensibilisations.

4. Evaluation des indicateurs de suivi des HVC de type 5

Ce type de HVC concerne les zones prioritaires de prélèvement des PFNL (bande riveraine de 8 km le long des routes publiques et en direction des UFA). L'indicateur de suivi de ce type de HVC vise à évaluer les efforts consentis en vue de préserver une part des semenciers exploitables d'arbres hautement concurrentiels (moabi et okan en particulier) au profit des populations.

Indicateur 5.1 : Taux de préservation des espèces ligneuses multi-ressources conservées au profit des populations riveraines

- Evaluation des actions et de l'indicateur

Action	Périodicité	Evaluation de l'indicateur
Identification des espèces à préserver (Equipe sociale)	Toute l'année	NP (Seuil = 20%/essence et 30% pour l'ensemble des essences)
Relevé des espèces préservées (Equipe sociale)	Toute l'année	
Rapport de préservation des moabi (CEE et RVSExt)	Toute l'année	
Rapports annuels (RVSExt)	Toute l'année	

- Description/Observations/Orientations

Aucun arbre dont l'usage multi-ressource ait été avéré n'a été inventorié dans les AAC exploitées en 2024. Cet indicateur est donc considéré comme non pertinent.

Tableau 36 : Taux de préservation des espèces ligneuses multi-ressources au profit des populations riveraines sur la période 2014-2024

Seuil	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
>20%	35,5%	85%	50%	NP	NP	83%	75%	NP	NP	NP	NP
>30%											

- **Recommandation 5.1**

Maintenir l'effort d'identification et de préservation des arbres multi-ressources au profit des populations riveraines.

5. Evaluation des indicateurs de suivi des HVC de type 6

Les indicateurs de suivi des HVC de type 6 relatifs aux sites culturels et traditionnels d'importance sont destinés à garantir leur intégrité et leur préservation au profit des populations.

La démarche de préservation se base sur la consultation des populations riveraines concernées pour l'identification et la matérialisation des sites à préserver.

Par la suite, la préservation effective, lors du passage de l'exploitation, des sites identifiés est vérifiée avec les populations.

Indicateur 6.1 : Taux de réalisation des concertations villageoises

- Evaluation des actions et l'indicateur

L'ensemble des villages situés à proximité des AAC devant être exploitées ont été consultés afin d'identifier les sites des HVC.

Action	Périodicité	Evaluation de l'indicateur
Réunion collective + rédaction (équipe sociale)	Toute l'année	100% = 100% (seuil)
Compilation documentaire (RVSExt)	Toute l'année	

- Description/Observations/Orientations

Les villages/campements riverains aux AAC qui ont vu l'entrée de l'équipe des inventaires au cours de l'année 2024 pour la préparation de celles-ci en vue de leur exploitation proprement dite, ont tous été concertés lors des réunions préalables au démarrage des opérations d'exploitation forestière. Au total 21 villages/campements ont été recensés comme villages riverains aux AAC concernées. Tous ces villages/campements ont été consultés donnant un taux de réalisation de concertations villageoises de 100%.

Tableau 37 : Taux de réalisation des concertations avec les communautés riveraines 2014-2024

Seuil	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
100%	35,48%	85%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

<ul style="list-style-type: none"> • Recommandation 6.1
Maintenir la pratique de la consultation systématique des villages riverains autour des assiettes à exploiter.

Indicateur 6.2 : Taux de préservation des sites d'usage des populations riveraines

- Evaluation des actions et l'indicateur

Action	Périodicité	Evaluation de l'indicateur
Identification et délimitation des sites (équipe sociale)	Toute l'année	100% = 100% (seuil)
Protection des sites (équipes exploitation et suivi-évaluation et CE)	Toute l'année	
Rapport annuel (RVSExt et CE)	Annuelle	

- Description/Observations/Orientations

Au cours de l'année écoulée, un site sacré à la 4-1 de l'UFA 10030 a été recensé, deux tombes ont été identifiées et ont été entièrement préservées donnant ainsi un taux de protection de 100%.

Tableau 38 : Taux de préservation des sites d'usage en 2014-2024.

Seuil	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	NP	100%	100%	100%

- **Recommandation 6.2**

Maintenir à 100% le niveau de préservation des sites d'usage des populations riveraines.

Indicateur 6.3 : Taux de préservation des parcelles agricoles

- Evaluation des actions et l'indicateur

Action	Périodicité	Evaluation de l'indicateur
Identification et délimitation (équipe sociale et exploitation)	Toute l'année	NP (100% = seuil)
Protection des sites (équipes exploitation et suivi-évaluation et CE)	Toute l'année	
Rapport annuel (RVSExt et CE)	Annuelle	

- Description/Observations/Orientations

Aucune parcelle agricole identifiée/recensée de façon participative à l'intérieur des AAC exploitées en 2024, indicateur non pertinent.

Tableau 39 : Taux de préservation des parcelles agricoles en 2014-2024

Seuil	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
100%	100%	100%	100%	75%	NP	NP	100%	100%	NP	NP	NP

- **Recommandations 6.3**

Maintenir le niveau d'identification et de protection des parcelles agricoles.

ANNEXES

Tableau 1 : Récapitulatif des résultats de suivi des indicateurs des HVC 2016 – 2024

Ind.	Description de l'indicateur	Précisions ou commentaires	Fréquence	Seuil	Résultats 2016	Résultats 2017	Résultats 2018	Résultats 2019	Résultats 2020	Résultats 2021	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats 2024	Recommandations
1.1	Taux de remplacement des essences à reboiser = Nombre de plants reboisés x 100 / Nombre d'arbres exploités	Espèces concernées : assamela, ayous, fraké, iroko, kosipo, sipo, tali, tiama	Annuelle	>100%	214,30%	134,90%	119,20 %	87,9% %	77,10%	65,50%	138,38%	158,81%	151,56 %	En 2025, des efforts de plantation devront être fournis pour le kosipo, le tali et l'ayous. Le volet recherche et développement forêt veillera à s'approvisionner davantage en semences de ces essences et à réaliser plus de bouturage afin d'atteindre les objectifs.
1.2	Taux de semenciers d'espèces HVC 1 épargnés par exploitation = Nombre de semenciers préservés par essence HVC 1 par l'exploitation x 100 / Nombre de semenciers inventoriés par essence	Toutes les essences HVC 1 : abalé, acajou, assaméla, ayous, bossé clair, eyong, fraké, iatandza, ilomba, iroko, kosipo, lati, mambodé, moabi, niové, okan, pao rosa, sipo, tali, tiama, wamba	Annuelle	20%	60,30%	47%	52%	54,90%	42,4	44,5	49,26%	55,36%	59,01%	Maintenir à un seuil élevé le taux de préservation des semenciers, tout en continuant d'appliquer les méthodes d'exploitation à impacts réduits.
1.3	Taux annuel de prélèvement des essences HVC 1	Toutes les essences HVC 1 : abalé, acajou, assaméla, bayous, bossé clair, Yong, fraké, Matanza, ilomba, iroko, Kosino, latin, mambo de, moabi, nové, oka, Pao rosa, sipo, talit, Tama, samba	cf. protocole suivi indicateur HVC	Cf. seuil par essence	NE	Ayous 71,13% (70%), Kosipo 63,42% (60%), Sipo 68,44% (60%), Tiama 77,68 (62%) et Wamba 77,94 (75%);	Ayous 76% (70%), Sipo 73% (60%)	Sipo 66% (60%), Tiama 66% (60%)	Ayous 95% (70%), Sipo 69% (60%)	Sipo 72% (60%), Tiama 66% (69%)	Ayous 77% (70%), Kosipo 59% (60%), Sipo 74% (60%), Tiama 67% (60%) Wamba 76% (75%)	Sipo 77% (60%), Tiama 61% (69%) Wamba 76% (75%)	Kosipo (71%) Sipo (81%) Tiama (70%)	Poursuivre le suivi et l'évaluation des taux de prélèvement des essences (ayous, kosipo, sipo, tiama) en année 2025 afin d'anticiper sur les prévisions de prélèvement de l'année 2026 et de formaliser les mesures de gestion à adapter au bout de chaque période quinquennale d'exploitation des blocs d'aménagement.
1.4	Evolution de l'abondance (relative/absolue) de la grande faune mammalienne =	10 animaux bioindicateurs sont concernés (cf. protocole)	Quinquennal	Décroissance de 30% (maxi)	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	Cf tableau page 8	- Poursuivre la collecte/relevé des indices de faune lors des patrouilles de surveillance.

	(IKA avant exploitation - IKA après exploitation) x 100 / IKA avant exploitation															- Réaliser les inventaires post-exploitation dans les blocs quinquennaux en attente
1.5	Taux d'habitats "fauniques" protégés de l'exploitation = Nombre d'habitats protégés x 100 / Nombre d'habitats préalablement identifiés	10 animaux bioindicateurs sont concernés (cf. protocole)	Annuelle	100%	100%	NP	100%	100%	100%	NP	NP	NP	NP	NP	NP	Poursuivre l'identification et la préservation des habitats fauniques compris dans les AAC.
1.6	Quantité moyenne de gibier constatée aux barrières = Quantité d'espèces animales prélevées par les populations riveraines / Nombre de barrières	Concerne tout gibier, protégé ou non - Seuil à déterminer (au fil des ans)	Annuelle	/	3838,3	3249,3	2031,3	2318,9	2580,8	2604,5	2519,6	2 636,15	2723,75	2723,75	2723,75	Multiplier les contrôles inopinés des véhicules entre les barrières surtout entre Mee-Ompam et Makalaya-Chantier ; Multiplier les patrouilles motorisées LAB avec les postes forestiers sur les axes Mee - Ompam et Ompam - Kongo dans la mesure du possible.
1.7	Nombre moyen de spécimens d'espèces protégées de la classe A relevé aux barrières = Nombre de spécimens prélevés par les populations riveraines / Nombre de barrières	Concerne les espèces de la classe A présentes dans les UFA (cf. protocole) - Seuil à déterminer (au fil des ans)	Annuelle	/	2,5	12,8	6,3	24	10	2,5	6,5	10,75	7,75	7,75	7,75	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et renforcer la sensibilisation auprès des employés et des populations riveraines sur l'exercice du droit d'usage en conformité avec la réglementation forestière et faunique ; - Poursuivre la formation et le recyclage des gardiens de barrières quant à la reconnaissance des animaux protégés ; - Maintenir l'effort de contrôle au niveau des barrières ; - L'administration devrait exercer plus d'actions de répression et sanction sévère sur les acteurs qui continuent de chasser et/ou tuer le pangolin, le gorille et surtout le chimpanzé.

1.8	Taux d'infractions observées au niveau des véhicules au sein des concessions = Nombre d'infractions relatif au transport de gibier ou d'outils de chasse x 100 / Nombre de contrôles	Ne concerne que les contrôles de véhicule (moto, automobiles, etc.)	Annuelle	0,10%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0%	0,007	0%	0%	0%	1.Maintenir la politique de sensibilisation/répression ; 2.Maintenir et/ou intensifier la fréquence des contrôles inopinés en changeant les stratégies de contrôle.
1.9	Nombre d'actes de sensibilisation sur la problématique faune	Les actes de sensibilisation comprennent les communications écrites (courriers, affiches, panneaux) ou orales (réunions, émissions radio)	Annuelle	48	243	294	246	245	288	249	279	143	253	Maintenir le rythme de sensibilisation des employés de la société et des villages riverains.
1.10	Proportion du personnel de la société sensibilisé sur la problématique faune = Nombre d'employés différents ayant assisté aux réunions de sensibilisation x 100 / Nombre total d'employés	Ne concerne que les réunions ou séances de sensibilisation au cours desquelles l'identité des participants peut être relevée	Annuelle	80%	40,3	100%	100%	99%	100%	100%	100%	99,09%	100%	Maintenir le suivi de toutes les actions de sensibilisation (effectif sensibilisé/formés sur effectif total suivant la date/période concernée.
1.11	Taux de réalisation des contrôles mobiles d'activités illégales = Nombre de missions de contrôles pédestres x 100 / Nombre de contrôles initialement planifiés		Annuelle	100%	88,30%	100%	101,80 %	88,50%	110,30 %	92,20%	142,8%	100,9%	104,69%	Maintenir l'excellent effort d'exécution des missions mobiles planifiées et intensifier leurs fréquences pendant les mois où la quantité de viande aux barrières ont une tendance à la hausse, notamment les mois de Juillet et Août.

1.12	Sanction d'employé par infraction relevée aux barrières fixes de surveillance = Nombre de sanctions relatives aux lois sur les animaux / Nombre d'infractions recensées	Ne concerne que les employés de la société	Annuelle	100%	100%	100%	100%	100%	NP	NP	NP	NP	NP	NP	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les sensibilisations lors de réunions hebdomadaires avec les équipes forêt ; - Poursuivre la sensibilisation par affichage mensuel d'images au camp HYS-T.
1.13	Taux de pièges par km parcouru par l'équipe de surveillance pédestre = Nombre de pièges observés et détruits / Distance totale parcourue	Seuil à déterminer	Annuelle	1,2 piège/km (maxi)	0,7	0,4	0,6	0,2	0,3	0,1	0,1	0,046	0,011	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les campagnes de destruction des pièges ; - Poursuivre l'identification des zones de piégeage. 	
1.14	Ratio de la quantité de viande achetée par employé à l'économat = Masse totale de chair animale vendue / Nombre d'employés	Ne concerne que les employés de la société	Annuelle	/	64,7	44,8	44,8	44,11	37,4	28,3	25,3	30,6	40,7	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des mesures incitatives ; - Approvisionnements réguliers en variétés de protéines. 	
3.1	Dégradation des habitats rares par l'exploitation = Surface des habitats HVC 3 ayant subi des dégâts de l'exploitation x 100 / Surface vérifiée		Annuelle	0%		NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	Poursuivre l'identification des habitats rares avant la mise en œuvre des activités d'exploitation.
3.2	Dégradation des habitats rares par les communautés locales = Surface des habitats HVC 3 ayant subi des dégâts des activités des communautés x 100 / Surface vérifiée		Annuelle	0%		NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	Poursuivre l'identification des habitats rares avant la mise en œuvre des activités d'exploitation.

4.1	Effort de l'équipe de suivi-évaluation pour le contrôle des inventaires d'exploitation = Tiges inventoriées et contrôlées x 100 / Tiges totales inventoriées de l'AAC		Annuelle	10%	8,18%	5,90%	12,20%	13,30%	13,6%	10,4%	0%	0%	400 ha	Attendre absolument les 600 ha contrôlés et répartir les unités de comptage à contrôler dans toutes les UFA.
4.2	Effort de contrôle de l'exploitation par l'équipe de suivi-évaluation = Nombre d'opérations d'exploitation contrôlées x 100 / Nombre total d'opérations réalisées par le chantier	Les opérations d'exploitation comprennent les activités de création de route, de triage-pistage, d'abattage, de débardage, de création de parc-forêt et d'ouvrage d'art	Annuelle	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Maintenir l'effort de contrôle des activités liées à l'exploitation proprement dite.
4.3	Effort de contrôle des opérations post-exploitation par l'équipe de suivi-évaluation = Nombre d'opérations post-exploitation contrôlées x 100 / Nombre total d'opérations réalisées par le chantier	Les opérations post-exploitation comprennent la réhabilitation de parcs, la fermeture de bretelles, le démantèlement des ponts et la réalisation de dispositifs antiérosifs	Annuelle	50%	72%	70%	65%	84%	86,80%	74,60%	75,5%	76,05%	78,07%	Continuer à réaliser l'activité post-exploitation avec son avancée afin de maintenir le niveau de suivi
4.4	Score de respect des procédures EFIR = Somme des scores attribués à chaque activité d'exploitation et post-exploitation / Nombre total d'activités d'exploitation contrôlées		Annuelle	90%	92,40%	93,5	91,7	92,70%	93,50%	92,60%	92,90%	93,20%	94,16%	Continuer les sensibilisations et recyclages du personnel.
4.5	Nombre d'infractions à la mise en défens des fortes pentes	Les pentes >45% ne doivent pas être affectées par l'exploitation	Annuelle	0	NE	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	Poursuivre l'évaluation de l'exploitation au niveau des pentes.

4.6	Nombre d'infractions à la protection des bordures des points d'eau permanents	Ne concerne que la bande de 30 m autour des plans et cours d'eau permanents	Annuelle	0	NE	3	23	10	9	9	0	11	14	Des actions de sensibilisation seront réalisées à l'attention des équipes de triage et pistage et d'abattage sur la protection de ces zones tampons en fonction des pratiques menées par chacune de ces équipes.	
4.7	Superficie Aires-échantillons représentatif recensées et protégées lors de la mise en œuvre des activités d'exploitation	Au moins 10% de chaque bloc quinquennal	Annuelle	Indicateur formalisé en 2023									18,40% (10 041-10 042-10 044) 20,48% (10 039) 29,58% (10 030-31) 29,58% (10 030-31) 20,72% (10 047b)	19,43% (10 041-10 042-10 044) 10,30% (10 039) 17,48% (10 030-31) 16,75% (10 047b)	Poursuivre l'identification et l'évaluation quantitative de ces zones.
4.8	Pourcentage du personnel des chantiers d'exploitation recyclé aux techniques EFIR = Nombre d'employés différents des chantiers recyclés durant l'année x 100 / Nombre total d'employés des chantiers		Annuelle	20%.	60,10%	54,60%	70%	89%	65,30%	90,20%	90,5%	70,37%	75,93%	Améliorer/augmenter le nombre de formations/recyclage/sensibilisations.	
5.1	Taux de préservation des espèces multi-ressources conservées au profit des populations riveraines = Nombre d'arbres préservés x 100 / Nombre arbres inventoriés		Annuelle	20%	50%	NP	NP	83%	75%	NP	NP	NP	NP	Maintenir l'effort d'identification et de préservation des arbres multi-ressources au profit des populations riveraines.	

6.1	Taux de réalisation des concertations villageoises = Nombre de villages consultés x 100 / Nombre total de villages autour des AAC	Ne concerne que les villages bordant les AAC	Annuelle	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Maintenir la pratique de la consultation systématique des villages riverains autour des assiettes à exploiter
6.2	Taux de préservation des sites d'usage des populations riveraines= Nombre de sites préservés après exploitation x 100 / Nombre total de sites recensés avant exploitation	Ne concerne que les villages bordant les AAC	Annuelle	100%	100%	100%	100%	100%	100%	NP	100%	100%	100%	100%	Maintenir à 100% le niveau de préservation des sites d'usage des populations riveraines.
6.3	Taux de protection des parcelles agricoles = Nombre de champs retrouvés après exploitation x 100 / Nombre total de champs recensés avant exploitation	Ne concerne que les villages bordant les AAC	Annuelle	100%	100%	75%	NP	NP	100%	100%	NP	100%	NP	NP	Maintenir le niveau d'identification et de protection des parcelles agricoles.

NE = Indicateur non évalué ;

NP = Indicateur non applicable car aucune information/donnée de suivi identifiée.

Tableau 2 : Liste des 31 espèces de mammifère HVC 1.2 dans les concessions gérées par Pallisco. Les codes dans « IUCN », « CITES » et « législation camerounaise » désignent les catégories de vulnérabilité selon ces institutions ou lois nationales. Les espèces en gras sont les taxons bioindicateurs de la pression anthropique (Dainou et al., 2023).

Nom commun	Nom scientifique	IUCN	CITES	Classes des animaux – Cameroun	Présence dans la zone
Anomalure de Beecroft	<i>Anomalurus beecrofti</i>	LC		A	Confirmée
Bongo	<i>Tragelaphus euryceros</i>	NT	-	B	Confirmée
Buffle de forêt	<i>Syncerus caffer nanus</i>	LC	-	B	Confirmée
Céphalophe à bande dorsale noire	<i>Cephalophus castaneus</i>	LC	II	B	Confirmée
Céphalophe à dos jaune	<i>Cephalophus silvicultor</i>	LC	II	A	Confirmée
Céphalophe de Peters	<i>Cephalophus callipygus</i>	LC	-	B	Confirmée
Cercocèbe agile	<i>Cercocebus agilis</i>	LC	II	A	Confirmée
Cercopithèque de Brazza	<i>Cercopithecus neglectus</i>	LC	II	A	Confirmée
Cercopithèque pogonias	<i>Cercopithecus pogonias</i>	LC	II	-	Confirmée
Chat doré	<i>Profelis aurata</i>	VU	II	-	Confirmée
Chevrotain aquatique	<i>Hyemoschus aquaticus</i>	LC	-	A	Confirmée
Chimpanzé	<i>Pan troglodytes</i>	EN	I	A	Confirmée
Civettes	<i>Civettictis civetta</i>	LC	-	B	Confirmée
Colobe guereza	<i>Colobus guereza</i>	LC	II	A	Confirmée
Éléphant de forêt	<i>Loxodonta cyclotis</i>	VU	I	A	Confirmée
Genette à taches rousses	<i>Genetta maculata</i>	LC		B	Probable
Genette de Villiers	<i>Genetta thierryi</i>	LC		B	Probable
Genette servaline	<i>Genetta servalina</i>	LC	-	B	Confirmée
Gorille	<i>Gorilla gorilla</i>	CR	I	A	Confirmée
Guib harnaché	<i>Tragelaphus scriptus</i>	LC	-	B	Confirmée
Hocheur	<i>Cercopithecus nictitans</i>	LC	II	-	Confirmée
Hylochère	<i>Hylochoerus meinertzhageni</i>	LC	-	B	Confirmée
Loutre à joues blanches	<i>Aonyx capensis</i>	NT	I	B	Confirmée
Moustac à oreilles rouges	<i>Cercopithecus erythrotis</i>	VU	II	-	Confirmée
Oryctérope	<i>Orycteropus afer</i>	LC	-	A	Confirmée
Pangolin à écailles tricuspidés	<i>Manis tricuspis</i>	NT	I	A	Confirmée
Pangolin à longue queue	<i>Manis tetradactyla (Phataginus)</i>	VU	I	A	Confirmée
Pangolin géant	<i>Smutsia gigantea</i>	VU	I	A	Confirmée
Panthère	<i>Panthera pardus</i>	NT	II	A	Confirmée
Potamochère	<i>Potamochoerus porcus</i>	LC	-	B	Confirmée
Potto de Bosman	<i>Perodicticus potto</i>	LC	II	A	Confirmée
Sitatunga	<i>Tragelaphus spekei</i>	LC	-	B	Confirmée